



0 500
mètres

LEGENDE	
	ZONE ROUGE - Fontis/Effondrements/ Eboulements/Puits → INCONSTRUCTIBLE
	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
	ZONE ORANGE - Affaissement progressifs, en zones urbaines des communes contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels communes significativement concernées (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS



Direction Départementale des Territoires
Services Risques Énergie Construction Circulation
Urbanisme et Prévention des Risques

CONCERTATION

Communes de
**ANGEVILLERS - AUMETZ - BOULANGE - FONTOY
HAVANGE - OTTANGE - ROCHONVILLERS - TRESSANGE**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

ÉLABORATION
PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003
ENQUETE PUBLIQUE du 15 octobre au 15 novembre 2004
APPROBATION A.P. du 23 décembre 2004

1ère RÉVISION
PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007
Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010
ENQUETE PUBLIQUE du 16 mai au 17 juin 2011
APPROBATION A.P. du 30 septembre 2011

2ème RÉVISION
PRESCRIPTION A.P. du 20 septembre 2021

Vu pour être amené à l'arrêté